

Sanofi-aventis et Taiho signent un accord pour le développement et la commercialisation d'un agent anticancéreux oral : le S-1

Paris, France – 3 juillet 2006 - Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN; NYSE: SNY) et Taiho Pharmaceutical Co., Ltd. (Tokyo, Japon) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord donnant à sanofi-aventis des droits pour le développement et la commercialisation d'un agent anticancéreux oral, le S-1, un produit appartenant à Taiho.

Le S-1 est une nouvelle fluoropyrimidine orale, dont un précurseur du 5-FluoroUracil (5-FU), le Tegafur, se combine avec 2 inhibiteurs d'enzymes pour augmenter le 5-FU circulant tout en présentant moins de toxicité gastro-intestinale.

Le S-1 est commercialisé au Japon depuis 1999. Il est actuellement prescrit pour les indications suivantes : cancers de l'estomac, colorectal, de la tête et du cou, du poumon non à petites cellules et cancer du sein récidivant ou non opérable.

Les ventes basées sur un prix NHI (*National Health Insurance*) se sont élevées à 31 milliards de JPY en 2005. Le produit est actuellement en phase III en Europe, aux Etats-Unis, et dans d'autres pays.

Selon les termes de cet accord :

- Sanofi-aventis conduira le développement mondial du produit, sauf au Japon et dans certains pays asiatiques.
- Sanofi-aventis sera responsable de la commercialisation du produit dans le monde entier sauf au Japon et dans certains pays asiatiques.
- Taiho participera au développement du produit et aura la possibilité de participer à sa promotion dans les pays où ce produit sera commercialisé par sanofi-aventis.
- Taiho fabriquera le produit et approvisionnera sanofi-aventis.
- Sanofi-aventis fera un paiement initial à Taiho et effectuera des paiements à différentes étapes du développement et de la commercialisation du produit. Sanofi-aventis versera également à Taiho des redevances sur le chiffre d'affaires.
- Taiho conservera le droit de développer et commercialiser le produit au Japon et certains autres pays asiatiques.

Les montants du paiement initial et des paiements d'étapes pourraient s'élever à 360 millions de US dollars.

L'apport de S-1 au portefeuille R&D existant de sanofi-aventis devrait renforcer sa position de leader en oncologie et offrir des améliorations thérapeutiques significatives pour les malades.



A propos de Taiho

Taiho Pharmaceutical Co., Ltd. (Taiho) est une société ayant des activités dans la recherche amont, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques. Son siège est à Tokyo, au Japon. Taiho est un des leaders dans le domaine de l'oncologie. Pour plus d'information, veuillez-vous reporter au site internet de la société: www.taiho.co.jp/english/index.html.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est le 3^{ème} groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques, le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2005 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2005 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.